

Réunion du 10 décembre 2018

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
de la COMMUNAUTE de COMMUNES de LACQ-ORTHEZ**

Nombre de conseillers en exercice : 96
Nombre de présents : 79
Nombre de votants : 86

L'an deux mille dix-huit, le dix décembre à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté à Mourenx sous la présidence de M. Jacques CASSIAU-HAURIE.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM Guy LAFFITTE, André CASSOU, Alain PEDEGERT, Madeleine BROLESE, Philippe GARCIA, Alice BENAVENTE, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Lucien PRAT, Guy PEMARTIN, Bénédicte ALCETEGARAY, David CRABOS, Michel LAURIO, Jacques CASSIAU-HAURIE, Patrick TASSERIE, Jean-Bernard PRAT, Maryse PAYBOU, Jean-Marie PINON, Henri POUSTIS, Nadia GRAMMONTIN, Michel DARETTE, Hervé LAFITTE, Michel BARBE, Patrick GALOPIN, Louis COSTEDOAT, Daniel BOULIN, Jean-Jacques TEIXEIRA, Paul MONTAUT, Jean-Pierre DUBREUIL, Gérard PALOUMET, Aline LANGLES, Francis LARROQUE, Albert LASSERRE-BISCONTE, Georges TROUILHET, Régis CASSAROUME, Delia MATA-CIAMPOLI, Pierre MUCHADA, Jean-Luc NOURY, Valérie PEYROUS, Yves SALANAVE-PEHE, Michel CAMDESSUS, Gilbert AURRIAC, Bruno CIOSSE, Patrice LAURENT, François MATEOS, Sylvie MOUSQUES dit CABANOT, Jean-Luc MARTIN, Joëlle BAYLE-LASSERRE, Jean-Pierre BOUNINE, Luis Miguel CONEJERO, Yves DARRIGRAND, Marc DESPLAT, Pierrette DOMBLIDES, Jean-Louis GROUSSET, Geneviève GUICHEMERRE, Emmanuel HANON, Christine LABORDE, Jacques LABORDE, Jeanne LAMAZERE, Céline LEMBEZAT, Marie-Hélène MAREST, Madeleine PICHAREAU, Jean-Jacques SENSEBE, Jérôme TOULOUSE, Hélène MARTEUILH, Thierry LAFFITTE, Daniel BIROU, Michel LABOURDETTE, Marie-Thérèse LAVIELLE, Jean LABASTE, Pierre LAFARGUE, Franck VIREBAYRE-GASTON, Raymond INCHASSENDAGUE, Francis GRINET, Alain BOUCHECAREILH, Jean-Claude MORERE, Gérard DUCOS, Christian LÉCHIT, Francis LAYUS et Philippe ARRIAU

formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT EXCUSES OU ABSENTS : Mmes et MM. Jean-Pierre CAZALERE, Frédéric LAVIELLE, Axelle MARCHET, Mathias DUCAMIN, Dominique TOUYA, Jean-Simon LEBLANC, Michel JESER (pouvoir à M. Jean-Jacques TEIXEIRA), Didier REY (pouvoir à M. Jacques CASSIAU-HAURIE), Véronique REMY (pouvoir à Mme Valérie PEYROUS), Anthony BERBEL, Encarnacion CANTON (pouvoir à M. Bruno CIOSSE), Corinne CARRIAT (pouvoir à M. Patrice LAURENT), Jeanne LUGA, Olivier MOUNOLOU, Louis-Philippe DUPOUY (pouvoir à M. Jean-Jacques SENSEBE), David HABIB (pouvoir à M. Georges TROUILHET), Maïthé MIRASSOU.

SECRETAIRES DE SEANCE : Mmes Bénédicte ALCETEGARAY, Nadia GRAMMONTIN.

RAPPORT N° 26 : CONSEIL DEPARTEMENTAL D'ACCES AU DROIT DES PYRENEES-ATLANTIQUES (CDAD 64) : RENOUVELLEMENT DE L'ENGAGEMENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ

Rapporteur : M. André CASSOU

Depuis le 6 mars 2006, la communauté de communes de Lacq puis Lacq-Orthez, adhère au Conseil Départemental d'Accès au Droit des Pyrénées-Atlantiques (CDAD 64). La cotisation s'élevait alors à 0,19 € par habitant et par an.

Le Conseil Départemental d'Accès au Droit des Pyrénées-Atlantiques est un groupement d'intérêt public (GIP) qui a pour mission de promouvoir et développer l'accès au droit (par le biais de sites Internet, subventions à des associations, permanences juridiques...) et de développer les modes alternatifs de résolution des conflits (conciliateurs de justice).

Ainsi des permanences sont-elles assurées à Mourenx, Orthez et leurs environs par des associations et des professionnels du droit.

Lors de sa réunion du 26 juin 2018, l'assemblée générale du GIP du Conseil Départemental d'Accès au Droit des P.A. a décidé de renouveler le groupement d'intérêt public pour une durée de 10 ans, à compter de décembre 2018.

Comme le prévoit la procédure de renouvellement, il appartient aux membres du groupement de faire part de leur réengagement. La cotisation s'élève désormais à 0,20 € par habitant et par an.

Considérant que le CDAD 64 apporte une aide à l'accomplissement de toute démarche en vue de l'exercice d'un droit et à la rédaction et à la conclusion des actes juridiques et qu'il permet d'accéder à l'information sur les droits et les obligations, autant de services indispensables dans la société actuelle, le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **de renouveler** l'engagement de la communauté de communes de Lacq-Orthez au sein du groupement d'intérêt public du Conseil Départemental d'Accès au Droit des Pyrénées-Atlantiques pour une durée de 10 ans,
- **de décider** de lisser sur 3 ans l'augmentation du montant des engagements financiers demandés (0,20 € par habitant et par an) afin de respecter la réalité de la population du territoire (55 060 habitants),
- **d'attribuer** une subvention de 3 670,66 € pour l'année 2019,
- **d'autoriser** son Président à signer la convention annexée à la présente délibération,
- **d'examiner** toute nouvelle demande de participation financière du CDAD 64 pour l'organisation d'animations ponctuelles à destination d'un public ciblé (personnes âgées, etc.) sur le territoire de la communauté de communes de Lacq-Orthez.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,



Jacques CASSIAU-HAURIE



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 14/12/2018
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 14/12/2018